

Direction des Finances et de l'Analyse de Gestion

Le Directeur Général des Hospices Civils de Lyon,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

Vu l'article R6145-36-3° du code de la santé publique,

DECIDE :

D'apporter au catalogue des tarifs des Hospices Civils de Lyon, à compter du 1^{er} juillet 2026, les modifications suivantes :

Modifications de certains tarifs comme suit :

Pour la vaccination des consultants externes au centre de médecine des voyages et des vaccinations internationales :

- Le vaccin RABIPUR (rage) sur commande passe de 78 euros à 76 euros.
- Le vaccin IXIARO 0,25 ml (encéphalite japonaise, 2-35 mois) passe de 92 euros à 98 euros.
- Le vaccin IXIARO 0,5 ml (encéphalite japonaise, ≥ 3 ans) passe de 92 euros à 98 euros.
- Le vaccin ENCEPUR (encéphalite à tiques, ≥ 12 ans) passe de 48 euros à 49 euros.
- Le vaccin TICOVAC 0,5 ml (encéphalite à tiques, ≥ 16 ans) passe de 46 euros à 46.50 euros.
- Le vaccin TICOVAC 0,25 ml (encéphalite à tiques, 1-15 ans) passe de 46 euros à 46.50 euros.
- Le vaccin QDENG (dengue, ≥ 4 ans) passe de 88 euros à 90 euros.
- Le vaccin IXCHIQ (chikungunya, ≥ 12 ans) passe de 122.52 euros à 130.50 euros.
- Le vaccin SPIROLEPT (leptospirose) sur commande passe de 150.50 euros à 148 euros.

Pour la formation :

- Certains tarifs sont en augmentation et d'autres sont ajoutés au catalogue. (Voir tableau ci-joint).

Création dans le catalogue des tarifs 2026 HCL des prestations suivantes :

Pour la vaccination des consultants externes au centre de médecine des voyages et des vaccinations internationales :

- Le vaccin VIMKUNYA (chikungunya, ≥ 12 ans) sur commande pour un montant de 145.50 euros.

Pour le Centre Lyonnais de l'Arthrose et du Sport (CLAS-U) :

- Injection PRP seule - Seringue ACP Arthrex pour un montant de 180 euros.
- Injection visco-supplémentation seule pour un montant de 180 euros.
- Injection visco-supplémentation + PRP Seringue ACP Arthrex pour un montant de 200 euros.

Pour la Direction des Services Numériques :

- SOC opéré : pour un montant annuel de 12.30 euros par équipement supervisé.
- Mise à disposition de licence EDR pour un montant annuel de 10 euros par machine.
- Mise à disposition de licence MFA pour un montant annuel de 12 euros par utilisateur.
- Production de fiche de paie et services associés pour un montant de 6.74 euros par fiche.

Pour la location des locaux des instituts de formation sur Esquirol et Clémenceau :

- Amphithéâtre > 150 places : 500 euros / demi-journée.
- Amphithéâtre < 150 places : 300 euros / demi-journée.
- Gymnase : 300 euros / demi-journée.
- Salle de cours > 50 places : 80 euros / demi-journée.
- Salle de cours < 50 places : 60 euros / demi-journée.


Le Directeur Général,
Raymond LE MOIGN